

## LE MOT DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le lycée Jean Monnet est un lycée général à dimension humaine (700 élèves au maximum), récemment rénové, et équipé de nombreuses nouvelles technologies. Particulièrement investi dans les nouvelles technologies le lycée exploite au maximum ses capacités numériques pour proposer des cours modernes et interactifs. L'établissement dispose d'un cadre calme et agréable facilitant le perfectionnement des élèves. Qu'il s'agisse des enseignants expérimentés, des personnels administratifs ou d'encadrement, tous concourent à l'épanouissement et la réussite des élèves.

### QUELQUES POINTS PRATIQUES

**ACCUEIL DES ELEVES** : 7h30 - 18h30 (lundi-mardi-jeudi-vendredi), 7h30 - 12h10 (mercredi)

**HEURES DE COURS** : 8h10 - 17h45 (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et 8h10 - 12h10 (mercredi)

**EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT** :

Prévenir **la Vie Scolaire ou le CPE** au **05.56.35.56.60** ou par courrier électronique : [viescoljm@gmail.com](mailto:viescoljm@gmail.com) et pensez à **justifier par écrit** dans le carnet de correspondance via les billets d'absences ou retards pour régulariser la situation de votre enfant.

**OUVERTURE DU CDI** : Les horaires vous seront communiqués à la rentrée scolaire.

**OUVERTURE DU SECRETARIAT AU PUBLIC** : 8h30 - 17h30 (lundi-mardi-jeudi-vendredi) et 8h30-12h10 (mercredi)

**CERTIFICAT DE SCOLARITE (remis en 3 exemplaires à la rentrée) ET BULLETINS TRIMESTRIELS**  
**Merci d'effectuer des copies dès réception, AUCUNE COPIE NE SERA DISTRIBUÉE DANS L'ANNÉE**

Quelle que soit leur situation, les familles doivent retourner à la CAF, compléter et signer le formulaire de « demande d'attestation de scolarité » qui leur a été envoyé. Les parents peuvent également faire une demande librement sur le [www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou sur les sites d'accueil CAF. Toute demande peut être étudiée bien après la rentrée et tout au long de l'année scolaire. **Nous vous rappelons également que les familles éligibles à l'Allocation de Rentrée Scolaire peuvent solliciter le Conseil Régional pour le dispositif « Coups de pouce » et l'aide régionale à la restauration, réduisant le coût de la restauration scolaire.**

**CONTRÔLE DU TRAVAIL SCOLAIRE** :

- Consultation des notes, emploi du temps, bulletin et beaucoup d'autres informations sur Internet avec mot de passe avec l'accès à notre site [PRONOTE](http://PRONOTE) (vos identifiants et mot de passe vous seront communiqués en version papier après la rentrée scolaire via votre enfant).

**PRONOTE PARENTS** : [LIEN WEB PRONOTE PARENTS](#)

**PRONOTE ELEVES** : [LIEN WEB PRONOTE ELEVES](#)

**DEMI-PENSION** :

- **Inscription à l'année**, selon les forfaits suivants (susceptibles d'être modifiés) :
  - Soit le forfait « 5 jours / semaine » (Septembre-Décembre 2017 à **224,80 €**)
  - Soit le forfait « 4 jours / semaine » **Lundi/mardi/jeudi/vendredi** (Septembre-Décembre 2017 à **180 €**)
  - les parents bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire se verront attribuer une réduction du tarif grâce à l'**Aide Régionale à la Restauration**.
  - Pour l'année 2017/2018, les changements de régime seront autorisés, **sur demande écrite, jusqu'au Jeudi 19/09/2017.**
  - Toute inscription à la demi-pension vaut acceptation de son Règlement Intérieur
  - Si non indication du choix du forfait 4 jours ou 5 jours, **le forfait retenu par défaut sera DP 4 jours.**

## BOURSES D'ETUDES NATIONALES :

- L'élève de 3ème **doit avoir fait** une demande de Bourse Nationale de Lycée auprès du secrétariat du collège.
- Le montant de la bourse vient en déduction de la demi-pension si l'élève est demi-pensionnaire.

## FONDS SOCIAL LYCEEN :

Aide exceptionnelle attribuée sur dossier par le Fonds Social Lycéen (frais de demi-pension, voyage, équipement scolaire) : s'adresser au service Intendance pour retirer un dossier.

M.D.L : Adhésion facultative à la Maison des Lycéens (Frais d'inscription 10€/an)

U.N.S.S. : Adhésion facultative à l'Association Sportive du Lycée Jean Monnet (Frais d'inscription 15€/an).

## **BOURSES AUX LIVRES**

Si vous souhaitez bénéficier de la Bourse aux livres, les associations de parents d'élèves (bénévoles) organiseront des permanences.

Contacts :

- ✓ [FCPE](#)
- ✓ [PEEP](#)
- ✓ [APPUI](#)

## **TRANSPORTS SCOLAIRES**

Aux utilisateurs des transports scolaires réseaux TBC, si vous habitez la C.U.B : Eysines, Blanquefort, Parempuyre, Le Bouscat et TRANSGIRONDE, si vous habitez hors C.U.B : Ludon-Médoc, Le Pian-Médoc, Margaux, Arzac et aux utilisateurs de TER (trains) :

Le transport est sous la responsabilité du Conseil Général de la Gironde.

- 1- **Pour les élèves déjà utilisateurs** : l'imprimé de demande de réinscription (pré-rempli) a été **distribué aux élèves dès réception** par l'établissement. Un site Internet [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr) permettra de vous réinscrire jusqu'au **30 Juin, délai de rigueur, avec identifiant et mot de passe inscrits dans le dossier personnalisé**.
- 2- **Pour les nouveaux élèves** : Merci de vous inscrire très rapidement sur le site Internet [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr) dès votre inscription faite dans l'établissement, **et impérativement avant le 30 juin 2016, délai de rigueur**. Pour les premières demandes, **les codes d'accès se génèrent automatiquement**.

Si vous rencontrez des difficultés de connexion, le service Usagers des Transports se tient à votre disposition au **05.56.99.34.33** ou **05.56.99.33.33** postes **64.05, 59.60** ou **56.98**.

- 3- **Pour les familles ne pouvant pas faire une saisie en ligne**, vous transmettez l'imprimé de demande d'inscription par courrier au :

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**Direction des Transports Terrestres**  
**Service des Usagers des Transports**  
**1 Esplanade Charles de Gaulle CS 71223**  
**33074 BORDEAUX CEDEX**